

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 2 JUILLET 2026

Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : 15

Convocation a été faite le jeudi 25 juin 2026 pour le jeudi 2 juillet 2026.

L'an deux mil vingt-six, les deux juillet à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie de BONNARD

Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 5 juin 2026.

Etaient présents : A. PINEAU, D. BARJOT, A-S. BORM, J-D. CAILLEUX, C. CORNU, D. DARLOT, C. FOUCAULT, N. LE GOFF, H. LÉTABLE, T. PODEVIN,

Etaient absents :

Etaient représentés : D. MONNIER donne procuration à C. CORNU, D. DEPREZ donne procuration à C. FOUCAULT, K. BAUDOIN donne procuration à D. DARLOT, L. RICHEPAIN donne procuration à A. PINEAU, A. RYCHLIK donne procuration à J-D. CAILLEUX

Secrétaire de séance : C. FOUCAULT

Quorum : $15/2 = 8$, quorum atteint : 10

Rajout à l'ordre du jour : Monsieur le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour : décision modificative.
Ce point a été rajouté à l'unanimité des présents et représentés.

Ordre du jour :

- Communication du Maire
- Révision du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) par débordement de l'Yonne
- Chaudière de la mairie, de l'école maternelle et de l'école élémentaire
- Eclairage du terrain de pétanque
- Tarif de la cantine et de la garderie à compter du 1er septembre 2026
- Actualisation du règlement intérieur de la cantine et de la garderie applicable à partir de l'année scolaire 2026-2027

COMMUNICATIONS DU MAIRE

✧ Droit de Préemption Urbain (DPU) :

La commune n'a pas exercé son droit de DPU pour les parcelles ci-dessous :

- Parcelle AB N°20 et D N°223 : 31 Route de la Gare
- Parcelle AD N°106 : 18 Rue de la Liberté

✧ Des travaux de sécurisation de la RD164 sur la commune de Bassou débuteront le 15 juillet 2026 pour une durée minimale de 15 jours. L'accès à Bonnard sera par conséquent impossible via le pont durant plusieurs jours. Une déviation sera mise en place.

✧ L'Office de tourisme de Migennes organise une visite commentée intitulée « Tous aux gués » le mardi 21 juillet 2026. L'inscription est obligatoire. Tarifs : gratuit pour les moins de 12 ans, 5 € pour les adultes.

✧ La journée citoyenne du 13 juin 2026 s'est bien déroulée. Beaucoup d'enfants ont répondu présent. Nous remercions à nouveau, l'ensemble des participants.

✧ Les tables de ping-pong offertes à la commune par une association de la région parisienne ont été livrées. Elles seront installées prochainement.

✧ À compter de la semaine prochaine, les employés municipaux procéderont au rebouchage des nids-de-poule sur nos routes, en commençant par la rue Sèche-Bouteille.

- ✧ En cas d'annulation du feu d'artifice prévu le 10 juillet prochain par arrêté préfectoral, la manifestation organisée par l'association Les Villageois ainsi que la retraite aux flambeaux seront maintenues. Nouveauté cette année : deux départs sont prévus, le premier au terrain de tennis et le second à l'école maternelle. La rue de la Fontaine Saint-Martin et la route de la Gare resteront éclairées toute la nuit afin de permettre aux riverains de rentrer sereinement.
- ✧ Notre première sortie à destination des adolescents du village se déroulera le samedi 12 septembre 2026. Il s'agira d'une sortie en kayak. Un devis a déjà été reçu. Les modalités d'information et d'inscription seront très prochainement communiquées aux jeunes de 14 à 18 ans.
- ✧ Le tracteur et le camion de la commune sont revenus du garage. Le tracteur a bénéficié d'une révision complète, et la courroie du camion a notamment été remplacée.
- ✧ L'éclairage public est actuellement éteint en soirée, et ce jusqu'au 30 août 2026.
- ✧ Le 2 juillet 2026, en collaboration avec les communes de Bassou et Chichery, nous avons remis leurs cadeaux de fin d'année aux élèves de CM2 (une calculatrice). À cette occasion, nous avons également remis les cadeaux offerts par l'association de parents d'élèves Les Étoiles de BoBaChi (une clé USB et un baptême de plongée à la piscine de Migennes) ainsi qu'un livre offert par le ministère de l'Éducation nationale.

Délibération n° 2026.01.02.07

Révision du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) par débordement de l'Yonne

La révision du PPRI par débordement de l'Yonne sur la commune a été prescrit le 26 novembre 2025.

Un certains nombres de documents ont été mis à disposition des membres du conseil municipal afin de pouvoir donner un avis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'UNANIMITE des présents et représentés de valider la révision du PPRI par débordement de l'Yonne.

Délibération n° 2026.02.02.07

Chaudière de la mairie, de l'école maternelle et de l'école élémentaire

La chaudière de la mairie est en panne et il faut la changer. Les chaudières des écoles sont également à changer.

Plusieurs devis ont été demandé à WM Plomberie Chauffage Climatisation, THERM'ENERGIE et ID2E.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à L'UNANIMITE des présents et représentés :

- de choisir WM Plomberie Chauffage Climatisation pour un montant de 24 284.78 € HT soit 29 141.74 € TTC. Cet achat sera passé en investissement.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents se rapportant à ce dossier.

Délibération n° 2026.03.02.07

Eclairage du terrain de pétanque

Monsieur le Maire a demandé plusieurs devis pour l'éclairage du terrain de pétanque à El Mickaël TORREGROSA, SOMELEC et l'entreprise LE GOFF.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 12 pour et 2 absentions (D. BARJOT et A-S. BORM) étant précisé qu'un conseiller ne prend pas part au vote N. LE GOFF) des présents et représentés :

- de choisir l'entreprise LE GOFF pour un montant de 2 517.77 € HT soit 3 021.32 TTC. Cet achat sera passé en investissement.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents se rapportant à ce dossier.

Tarif de la cantine et de la garderie à compter du 1^{er} septembre 2026

Après consultation de la Préfecture, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il n'est pas nécessaire de se prononcer sur ce sujet.

Actualisation du règlement intérieur de la cantine et de la garderie applicable à partir de l'année scolaire 2026-2027

Après consultation de la Préfecture, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il n'est pas nécessaire de se prononcer sur ce sujet.

Délibération n° 2026.04.02.07

Décision modificative

Le Maire propose de procéder à un virement de compte à compte, afin de pouvoir payer les entreprises à la fin du changement de chaudières et de création de l'éclairage du terrain de pétanque :

Compte 62875 Aux communes membres du GFP	- 32 100,00 euros
Compte 023 (ordre) Virement à la section d'investissement	+ 32 100,00 euros
Compte 021 (ordre) Virement à la section de fonctionnement	+ 32 100,00 euros
Compte 21351 Aménagements, agencements, Bâtiments publics	+ 29 078,68 euros
Compte 2181 Installations générales, agencements et aménagements divers	+ 3 021,32 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à L'UNANIMITE DECIDE de procéder aux nouveaux crédits ci-dessus sur le budget de l'exercice 2026.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 heures 00.

La secrétaire de séance
Christelle FOUCAULT



Le Maire,
Alexandre PINEAU

